

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011**

Présents : M. Jean-Claude EGGER, président  
Mmes Maria CLARET - Anne JAGGI - Catherine LEHMANN  
MM. Jean-Claude DENERVAUD - Henri-Pierre DUPRAZ  
Sébastien DUPRAZ - Gérard FONTAINE - Joseph FONTAINE  
André THEVENOZ - Lionel THEVENOZ, membres

Hors Conseil : M. Raoul FLOREZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

M. le président ouvre la séance à 20 heures et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2011.
2. Projet plan localisé de quartier situé à l'angle des routes de Lolliets et de Soral.
3. Sécurisation dans le village et modération de trafic.
4. Projet sortie de secours de la salle communale.
5. Projet panneaux solaires - bâtiment de l'école.
6. Communications de l'exécutif.
7. Divers.

### **1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2011**

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2011 est accepté à l'unanimité des membres présents.

### **3.- Projet plan localisé de quartier (PLQ) à l'angle des routes des Lolliets et de Soral**

M. le président informe que lors d'un entretien avec le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) avec toutes les parties concernées, la Direction générale de la mobilité a demandé 25 places de parking en sous-sol. Le prix d'une place de parking se monte à environ de CHF 40.000.-- à CHF 60.000.--. Pour la commune, cela n'est pas possible financièrement si l'on veut construire des appartements avec des loyers raisonnables. Après discussion, le DCTI va réfléchir au problème et nous tenir au courant de la décision prise.

Conformément au procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 janvier dernier, le Conseil prend la résolution suivante relative au projet de plan localisé de quartier, à savoir :

Vu l'acquisition par la commune de la parcelle No 10.196, feuille 7, en vue de la réalisation de logements (arrêté du Conseil d'Etat du 2 mars 2009 approuvant la délibération du Conseil municipal du 19 janvier 2009) ;

Vu le règlement et le plan directeur adoptés par le Conseil d'Etat le 11 janvier 1978 et modifié le 20 janvier 1988 ;

Vu le plan localisé de quartier No 29.192-536 adopté par le conseil d'Etat le 11 juin 2003 ;

Vu le mandat attribué à un bureau d'urbanisme en vue d'élaborer un nouveau projet permettant une meilleure utilisation du terrain ;

Vu le résultat de cette étude, le projet proposé qui prévoit un indice d'utilisation du sol largement supérieur à celui existant, élaboré en liaison avec les services concernés de l'Etat de Genève.

Vu l'article 30 A, alinéa C de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal, par 8 voix soit à l'unanimité des membres présents

## **DECIDE**

De donner mandat à M. le maire de transmettre la présente résolution au Conseil d'Etat afin qu'il engage la procédure pour ce projet de plan localisé de quartier et d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour finaliser son adoption dans le meilleur délai.

M. Henri Pierre Dupraz arrive en cours de séance.

### **3.- Sécurisation dans le village et modération de trafic**

Le problème de la vitesse des automobilistes est une nouvelle fois soulevé. La brigade du trafic sera relancée afin qu'elle effectue des contrôles dans le village.

Le (DCTI) – office de l'urbanisme – direction des autorisations de construire a envoyé en date du 15 février 2011 à la mairie, le dossier pour le préavis communal sur la modération du trafic à travers notre village. Un préavis favorable sera donc signé par M. le maire et envoyé à l'office concerné dans le courant de la semaine.

### **4.- Projet de sortie de secours de la salle communale**

M. Raoul Florez donne connaissance du dépôt de la demande d'autorisation de procédure accélérée pour la création d'une sortie de secours et accès handicapé après consultation avec notre architecte, M. Florian Barro. Les soumissions sont parties. La capacité de la salle communale sera portée, après les travaux, de 100 à 200 personnes.

Une étude est également en cours pour solutionner le problème du tiroir de rangement des chaises et des tables. Plusieurs solutions sont envisagées.

### **5.- Projet de panneaux solaires - bâtiment de l'école**

M. le président lance l'idée d'un projet de panneaux solaires thermiques pour le bâtiment de l'école afin de chauffer l'eau courante.

Plusieurs travaux seraient à effectuer notamment en toiture. Il rappelle qu'un rapport d'audit énergétique de l'école et des appartements, de l'église et de la cure a été effectué en novembre 2004.

M. Jo Fontaine arrive en cours de séance.

Une discussion animée s'ensuit. Une étude globale thermique et photovoltaïque est également demandée. M. le président demande si un conseiller est intéressé à s'occuper du projet. M. André Thévenoz, président de la commission des bâtiments se propose et est nommé responsable en collaboration avec les autres membres de cette commission.

## **6.- Communications de l'exécutif**

### ***Transport collectif 20011-2014 – TPG – ligne L***

Mme Marion Guillot de la Direction générale de la mobilité a été contactée. Son service a contacté la mairie d'Avusy pour leur demander leur accord sur la variante No 5 – desserte du village de Bernex pour Avusy - Soral - Laconnex – maintien des deux arrêts dans Soral. A ce jour pas de réponse, mais la décision finale doit être prise en commission de validation le 18 février prochain. Mme Guillot nous tiendra au courant du suivi qui semble sur la bonne voie.

### ***Chemin du Pré-Moret***

M. le président donne connaissance d'une interpellation de M. John Dupraz concernant le chemin du Pré-Moret qui appartient à sa famille et qui demande que ce chemin soit constitué par la seule parcelle No 10.312 selon l'extrait du plan du Registre Foncier.

Ces modifications n'impliquent pas de délibération et ne posent pas de problème à la commune qui écrira une lettre au service de la mensuration officielle de la Direction générale de l'intérieur.

### ***Sortie de ski***

L'organisation de la sortie de ski est sous contrôle des responsables. Le tout-ménage a été envoyé aux habitants.

### ***Fête de Noël des enfants***

Mme Maria Claret donne un compte rendu de la séance du 3 février 2011 sur le bilan de la fête de Noël 2010 à laquelle participaient, la directrice des établissements scolaires, les enseignants de Laconnex-Soral, les autorités communales des deux communes.

Il ressort de cette séance les points suivants :

- La fête de Noël est une fête villageoise à laquelle participent les écoles (production d'élèves, décoration,..).
- Cette fête aura lieu avec l'ensemble des élèves, en alternance une année à Laconnex et une année à Soral.
- Un dialogue « ouvert » et une collaboration « positive » entre le corps enseignant et les mairies est apprécié.
- Les enseignants ne doivent pas être occupés par l'intendance pendant la fête. Ils doivent être disponibles pour leurs élèves et les parents.
  
- **Vraisemblablement...**
- La fête de Noël 2011, se déroulera à Laconnex dans la salle polyvalente. La production des élèves sera adaptée à ce lieu.
- La fête de Noël 2012 aura lieu à Soral. Le concert dans l'église pourrait être reconduit suivi d'un moment convivial (debout) dans la salle communale.
- Une discussion nourrie s'engage sur le sujet et plusieurs conseillers émettent leur mécontentement avec cette formule. Mme Lehmann suggère de faire venir les enfants lors de la fête des aînés.

## **Divers**

### **Mme Anne Jaggi :**

- signale que l'aiguille du cadran solaire est cassée ;
- qu'une journée d'information aux propriétaires de chiens sera organisée par ses soins soit le 2 ou le 16 avril sur le terrain derrière l'église ;
- que des paniers pour la machine à laver la vaisselle de la taverne seront commandés.

### **M. Henri-Pierre Dupraz :**

- soulève les problèmes, plus particulièrement logistiques (matériel – courant électrique – capacité des salles en cas de pluie) que l'amicale des pompiers rencontre lors de l'organisation du sanglier. La fête, l'année dernière, s'est déroulée à Athenaz à la grande satisfaction de l'amicale qui trouve que pour 2011 il sera difficile de la maintenir à Soral dans les conditions actuelles. Toutefois, M. Dupraz souligne que l'amicale a pour but de créer des amitiés et de faire vivre le village au sein de la commune et demande si elle serait prête à faire des aménagement dans la cuisine de la taverne, notamment par l'achat d'un four à vapeur.

Après une longue discussion sur le sujet, l'exécutif demande à M. Henri-Pierre Dupraz qu'il transmette à l'Amicale des pompiers qui doit se réunir prochainement sur le sujet que la commune souhaiterait que cette fête se déroule et reste à Soral et qu'il faut être conscient que la commune ne pourra pas offrir les infrastructures d'Avusy. L'exécutif suggère toutefois que l'amicale réserve la salle d'Avusy en cas de pluie.

En outre, M. Raoul Florez propose que la commune :

- alloue à l'amicale des pompiers une subvention de CHF 1.500.-- par année au même titre que les autres associations ;
- contrôle la partie électrique de la salle communale et de la taverne avec une puissance maximale.

Ces deux points sont acceptés.

### **M. Gérard Fontaine :**

- annonce, en accord avec la mairie, l'organisation d'un spectacle avec M. Daniel Duret « chansons françaises poétiques » accompagné de son piano qui se déroulera à la salle communale le 10 septembre 2011 ;
- remet à toutes les personnes présentes une invitation à la première de la comédie jouée par les Tréteaux de la fontaine pour le 17 mars 2011 à 20h. 30. M. le président félicite chaleureusement les organisateurs.

### **M. André Thévenoz :**

- s'est renseigné pour l'installation d'une climatisation dans la salle du Conseil. La demande d'une autorisation au service de l'énergie et tous les travaux s'élèveraient

entre CHF 20.000.-- à CHF 25.000.--. Vu le prix, l'offre est déclinée et M. Thévenoz est remercié pour sa collaboration ;

- signale que lors des votations du 13 février une odeur nauséabonde embaumait toute la salle communale à la suite de la soirée fondue organisée la veille, malgré une fenêtre ouverte. Il souligne que cette fenêtre aurait dû être fermée vu les problèmes de cambriolage que nous rencontrons régulièrement dans le village.
- remercie les membres de l'exécutif pour les travaux d'entretien du chemin des douaniers de la Laire. Mme Claret profite de l'occasion pour préciser qu'elle est en contact avec les services responsables pour résoudre les problèmes d'enrochements et la libération des barrages qui sont à la charge de l'Etat de Genève.

**M. Jo Fontaine :**

- a le plaisir d'informer qu'à la suite de contact avec M. Bernard Lugrin, le reboisement du chemin des fourches est terminé et que prochainement les trois parcelles situées près des tennis seront également reboisées. M. le président attire l'attention à M. Jo Fontaine de ne pas planter les arbustes sur la parcelle de M. André Fontaine où un projet de construction d'hangar est en cours. M. Gérard Fontaine demande de prendre contact avec M. Hubert Dethurens qui serait éventuellement d'accord de discuter de plantations sur une des parcelles qu'il exploite.

**Mme Catherine Lehmann :**

- attire l'attention sur le mois des déchets et de la propreté en mai 2011 et désirerait sensibiliser les particuliers réfractaires au tri. Mme Lehmann se pose la question de savoir, lors de la récupération de certains objets avant la levée des encombrants pour récupérer le cuivre ou autre matière, où finissent ces objets.

Après discussion, une réflexion est demandée à la commission de l'environnement.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée par M. le président à 23 heures.